

Article 31 du Règlement

Nous ne laissons pas entendre que le gouvernement, en face, est entièrement à blâmer, mais son bilan en matière de gestion ces dernières années n'est pas reluisant. Les problèmes auxquels il fait face à cause du manque de retenue du gouvernement précédent n'ont certainement pas aidé.

Le gouvernement fédéral semble maintenant vouloir éviter d'être associé directement et manifestement aux mesures rigoureuses qu'il a prises pour assainir ses finances. En refilant ses responsabilités aux provinces, il impose indirectement des hausses d'impôt et des réductions de services à la population. Pour des raisons politiques évidentes, le gouvernement fédéral tente d'agir de façon à ce que le blâme revienne aux provinces.

J'ai dit au début de mon exposé que ce projet de loi renfermait une menace implicite et constante, semble-t-il, pour que les provinces harmonisent leurs taxes de vente avec la taxe fédérale sur les produits et services.

Une voix: C'est une bonne idée.

M. Kristiansen: Le député d'en face dit que c'est une bonne idée. Veut-il vraiment voir une situation où, pour obtenir les recettes dont elles ont besoin, les provinces sont obligées de percevoir des taxes de vente provinciales sur tout, dont les vêtements d'enfant et bien d'autres choses que, dans leur grande sagesse, elles n'avaient pas taxés pendant de nombreuses années parce qu'elles ne voulaient pas que les gens payent des taxes sur des produits et des services de première nécessité?

La taxe sur les produits et services a été un instrument très brutal. Elle n'a pas eu le même genre de mise au point que les taxes de vente provinciales que les différentes provinces ont perfectionnées, au fil des ans, en tenant compte des besoins et des comportements de leurs habitants.

Nous trouvons que le gouvernement fédéral a tort d'utiliser n'importe quel moyen, mais particulièrement celui-ci, pour tenter d'obliger ces provinces à modifier leur assiette fiscale. Ce n'est pas du fédéralisme coopératif, ni du financement coopératif. Ce ne sont pas des campagnes de levées de fonds coopératives, ni un gouvernement coopératif. Ça n'a aucun sens, et ce n'est pas juste.

Un député a parlé tout à l'heure de l'augmentation de 37 cents des chèques de pension de vieillesse basée sur le coût de la vie. Je sais que ça n'est pas vraiment l'objet du débat d'aujourd'hui, mais je trouve que ça montre le genre de problème que perçoivent un grand nombre d'électeurs selon lequel les retraités du pays qui ont cotisé à leur pension pendant des années et des années ne

reçoivent, comme augmentation, que 37 cents de plus par mois, ce qui ne paie même pas, comme un député l'a fait remarquer, la taxe sur un hamburger bon marché.

Monsieur le Président, je ne veux pas en dire plus long sur le sujet. Je vois que nous arrivons à la période des questions. Je veux simplement dire que j'espère que le gouvernement changera d'attitude vis-à-vis de cette mesure législative, qu'il cessera son chantage, qu'il cessera son racket de la protection et qu'il entamera des discussions sérieuses avec les provinces sur les fonds dont elles ont besoin et sur la façon de les dépenser.

M. le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 31 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les joueurs de la Ligue nationale de hockey ont tort. D'après M. Gilles Bourcier, dans *La Presse* d'aujourd'hui, 62 p. 100 de la population de la région de Montréal condamnent la grève déclenchée par les joueurs de la Ligue nationale de hockey, 40 p. 100 des Montréalais sont derrière les propriétaires d'équipes et c'est davantage le directeur général du Canadien, Serge Savard, un Abitibien, qu'ils préfèrent croire. Les gens n'ont pas apprécié être privés de leur divertissement printanier par excellence, à plus forte raison quand l'empêchement tient son origine d'un groupe d'athlètes que l'on considère grassement payés.

Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le geste de la direction du Club Canadiens de Montréal qui a ouvert ses livres à la population, comme je le fais avec mes dépenses de député.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, que se passe-t-il au bureau de la ministre de la Justice depuis un an? Les gens ne semblent sûrement pas y faire leur travail. Depuis que le juge MacPherson a pris sa retraite, en mars 1991, il n'y a aucun juge au district 6 de la cour de comté de la Nouvelle-Écosse.